

● (1520)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

M. Arthur Portelance (Gamelin): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 4^e rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 3^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

(Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, aujourd'hui on répondra aux questions nos 3213, 3232, 3333, 3519 et 3534.

[Texte]

LE SERVICE FERROVIAIRE VOYAGEURS

Question n° 3213—**M. Cossitt:**

1. La société VIA Rail Canada Inc. a-t-elle annoncé qu'un train de voyageurs sur turbine effectuerait un voyage par jour entre Toronto et Montréal, avec arrêt à Guildwood, Cobourg, Belleville, Kingston et Cornwall?

2. A-t-on oublié Brockville dans la liste des arrêts et, le cas échéant, a) pourquoi, b) quels sont les nom et description de fonctions des personnes à VIA Rail ou au gouvernement qui ont pris part à la décision d'omettre Brockville?

3. Quelle est la population de a) Cobourg, b) Brockville?

4. Le gouvernement prendra-t-il immédiatement des mesures pour ordonner à VIA Rail de faire arrêter le train à Brockville et sinon, pourquoi?

5. Le gouvernement a-t-il pour principe de permettre à VIA Rail de détériorer le service-voyageurs offert à la ville de Brockville, dans la circonscription de Leeds-Grenville et, le cas échéant, quand modifiera-t-on cette politique afin d'assurer un service plus satisfaisant?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le conseil d'administration de VIA Rail Canada Inc. et Transports Canada répondent comme suit:

1. La société VIA Rail Canada Inc. a l'intention de remplacer les trains à turbine 64 et 65 par des trains conventionnels dès que les nouvelles voitures LRC seront disponibles. La date prévue de ce changement était le 25 octobre, mais étant donné que les voitures LRC n'étaient pas disponibles à cette date, il faut encore utiliser les trains à turbine 66 et 67. La liste des arrêts n'a pas été modifiée pour les trains 64 et 65 à la suite de ce changement de matériel. Le choix des arrêts des trains en direction ouest à partir de Kingston a été déterminé en fonction du service offert avant le 1^{er} juin par les trains d'intérêt local 652 et 655. À compter de cette date, ce service a été prolongé jusqu'à Montréal à partir de Toronto, et deux arrêts supplémentaires ont été prévus, soit Cornwall et Dorval.

Questions au Feuilleton

2. a) et b) Les trains 64 et 65 ont été mis en service le 1^{er} juin 1981 afin d'offrir un service de Rapido et d'accroître de beaucoup les déplacements entre Toronto et Montréal dans le cadre du programme à long terme de VIA Rail relatif à son couloir ferroviaire. Il n'y a eu aucune diminution de service à Brockville. La décision relative à l'exploitation de ces trains a été prise par l'ensemble du conseil d'administration de VIA Rail.

3. a) Cobourg 11,379; b) Brockville 19,700.

4. Conformément aux exigences de service minimales établies par la Commission canadienne des transports (CCT) et aux ententes contractuelles conclues entre le gouvernement et VIA Rail, les décisions relatives au niveau et au type de service offert par cette dernière relèvent de sa compétence à titre de gestionnaire du réseau ferroviaire voyageurs.

À la lumière de ce mandat et compte tenu du fait que la qualité du service ferroviaire voyageurs à Brockville ne sera pas diminuée par la mise en place d'un nouveau matériel sur les trains 64 et 65, une intervention du gouvernement fédéral afin d'accroître le service ferroviaire dans cette ville, tel que suggéré, n'est pas justifiée.

Il est à noter également que si une agglomération considère que son service ferroviaire voyageurs est inadéquat, elle peut présenter une demande d'accroissement de service à la CCT.

5. Les parties 2 et 4 de cette réponse soulignent le fait qu'il n'y a eu aucune détérioration du service-voyageurs ferroviaire offert à la ville de Brockville.

LA CAMPAGNE DE PUBLICITÉ AU QUÉBEC

Question n° 3232—**M. Cossitt:**

1. À l'automne de 1980, le gouvernement a-t-il annoncé que l'on consacrerait environ \$1,000,000 à une campagne de publicité au Québec afin d'y promouvoir la position du premier ministre à l'égard des résolutions constitutionnelles et, le cas échéant, quels sont les nom et description de fonctions des personnes qui ont joué un rôle dans cette décision et quelles raisons justifient la dépense de deniers publics pour promouvoir des politiques du parti libéral qui n'ont pas encore été adoptées par le Parlement?

2. Le gouvernement essaiera-t-il d'obtenir du parti libéral du Canada qu'il rembourse les deniers publics ainsi dépensés et, a) le cas échéant, quand, b) sinon, pourquoi?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. Non. Cependant, à l'automne 1981, le gouvernement a mené une campagne de publicité dans la province de Québec. Cette campagne avait pour objectif de renseigner la population au Québec sur le projet de résolution déposé au Parlement. La campagne aura coûté \$982,000. Elle a reçu l'approbation de l'honorable Jean Chrétien, ministre de la Justice, et elle a été conçue par le Centre d'information sur l'unité canadienne.

Le gouvernement a réitéré sa politique en matière de publicité récemment lors d'un discours par l'honorable Gerald Regan, secrétaire d'État, le 25 novembre dernier «le gouvernement doit non seulement expliquer les programmes et les mesures législatives approuvés par le Parlement mais qu'il est tenu d'informer le public de ses propositions avant que le Parlement ne prenne de décisions à leur sujet. Ce principe reconnaît d'autre part que sans renseignement concret sur les propositions du gouvernement et sur les questions abordées, le